

DÉPARTEMENT DU
PUY DE DÔME

ARRONDISSEMENT DE
CLERMONT-FERRAND



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2023
N°2023.01.07

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille vingt trois, le mardi 31 janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mercredi 25 janvier 2023, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUZIN, Maire.
Présents	27	
Absents représentés	6	
Absents non représentés	0	

Étaient présents :

Jean-Paul CUZIN, Patrick NEHEMIE, Nadine DAMBRUN, Christian DURANTIN, Christine LECHEVALLIER, Martine MEZONNET, Michel PRÉAU

Françoise MASSOUBRE, Josiane MARION, Francis GAUMY, Jean-François MAUME, Aicha GASSER, Hervé GRANDJEAN, Cristina MESLET, Jean-François VIGUES, Damien PESSOT, Aurélien BAZIN, Vivien GOURBEYRE, Dominique MOLLE, Olivier DEVISE, Hélène VEILHAN, Marie-Laure LANCIAUX, François ULRICH, Jean-Pierre COGNERAS, Alain DUMEIL, Josiane BOHATIER, Damien MARTIN.

Absents représentés :

Guy PICARLE	représenté par Jean-Paul CUZIN
Yaëlle MATHIEU-PEGART	représentée par Jean-François VIGUES
Philippe ROCHETTE	représenté par Christine LECHEVALLIER
Valérie BERTHEOL	représentée par Hervé GRANDJEAN
Béatrice STABAT-ROUSSET	représentée par Patrick NEHEMIE
Aline FAYE	représentée par Jean-François MAUME

Patrick Néhémie a été nommé secrétaire de séance.

MODIFICATION DES MEMBRES DE L'ORGANE DELIBERANT DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Vu, le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu, le code général de la Fonction Publique,

Vu, le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu, la délibération du Conseil Municipal du 16 novembre 2021 portant modification des membres du conseil municipal pour siéger au sein du comité technique et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail,

Vu, la délibération du Conseil Municipal du 12 avril 2022 portant création d'un comité social territorial commun entre la commune et le CCAS,

Vu, la délibération du Conseil Municipal du 12 avril 2022 précisant les règles de composition et fonctionnement du comité social territorial commun entre la commune et le CCAS,

Considérant que les représentants de la collectivité ou de l'établissement ne peuvent pas être plus nombreux que les représentants des personnels au sein du CST,

Considérant que les représentants de la collectivité et établissement public sont désignés par l'autorité investie du pouvoir de nomination,

Considérant que les suppléants dans chacun des deux collèges sont en nombre égal à celui des titulaires,

Considérant que dans le cas où le nombre de membres du collège des représentants de la collectivité et établissement public est inférieur à celui des représentants du personnel, le président du CST peut compléter en tant que de besoin, par un ou plusieurs membres de l'organe délibérant,

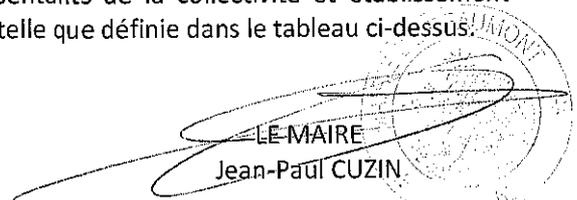
Considérant la démission de Mme Agnès ANDAN en date du 21 novembre 2022.

La liste des représentants de la collectivité et établissement public siégeant au CST est fixée comme suit :

Membres titulaires	Membres suppléants
- Jean Paul CUZIN, Président	- Guy PICARLE
- Patrick NEHEMIE	- Jean-François VIGUES
- Nadine DAMBRUN	- Cristina MESLET
- Aurélien BAZIN	- Josiane BOHATIER
- Dominique MOLLE	- Marie-Laure LANCIAUX

Le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de la modification des membres représentants de la collectivité et établissement public par l'autorité investie du pouvoir de nomination telle que définie dans le tableau ci-dessus.


 LE MAIRE
 Jean-Paul CUZIN